



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois

4. Bilan de la concertation

**SCoT approuvé
Comité syndical du 19 décembre 2014**

Sommaire

1. Définition de la concertation	5	
2. Cadre de la concertation	5	
2.1. Cadre réglementaire	5	
2.2. Les principes de la concertation dans le cadre du SCoT	6	
3. Dispositifs de pilotage de l'élaboration du SCoT	8	
4. Mise en œuvre de la concertation	11	3
4.1. Rappel de l'ensemble des modalités	11	
4.2. La concertation avec les partenaires associés	15	
4.3. La concertation avec la population	21	
4.3.1. Mise à disposition de registres et dossiers dans les collectivités	21	
4.3.2. Exposition sur le SCoT	22	
4.3.3. Avis d'information et comptes rendus dans la presse locale	27	
4.3.4. Articles de presse et communiqués du syndicat mixte	32	
4.3.5. Information sur le site internet du syndicat mixte	40	
5. Synthèse des apports de la concertation	42	

1. Définition de la concertation

La concertation est une réflexion collective, préalable à la prise de décisions, au cours de laquelle les parties prenantes peuvent faire des propositions pour enrichir un projet.

Elle repose sur l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue.

D'un point de vue démocratique, la concertation est le processus mis en œuvre par la collectivité pour favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration d'une décision.

Elle permet aux élus :

- de faire des choix et de prendre des décisions plus justes et mieux partagées en répondant aux besoins et aux attentes des citoyens,
- de mieux faire comprendre ces choix et ces décisions,
- de répondre à la demande de participation des citoyens.

La concertation peut revêtir différentes formes : l'écoute, l'information, l'explication et la co-production avec la population.

2. Cadre de la concertation

5

2.1. Cadre réglementaire

Appliquée au Schéma de Cohérence Territoriale, la concertation s'inscrit dans le cadre juridique de la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 août 2000.

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme stipule que :

La concertation doit permettre d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La réglementation délibère dès la prise de décision d'engager l'élaboration d'un SCoT sur les principales modalités de la concertation. Ainsi, par délibération du 31 janvier 2013 et préalablement au lancement des travaux d'élaboration du SCoT, le Comité syndical avait défini les modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition de dossiers d'information actualisés au siège du syndicat mixte ainsi qu'aux sièges des intercommunalités et des communes ;
- La mise en place d'un registre à la disposition du public, au siège du syndicat mixte ainsi qu'aux sièges des intercommunalités et des communes.

- L'organisation d'un débat public sous la forme de 6 réunions publiques, une réunion par territoire intercommunal. Chaque réunion fera l'objet d'une annonce préalable par voie de presse et dans les journaux communaux et/ou intercommunaux visant à informer le public de la tenue de ces réunions. Les associations locales ayant fait connaître leur souhait d'être associées à la procédure d'élaboration du SCoT seront également invitées. Il en sera de même pour les représentants de la profession agricole.
- L'organisation d'une exposition sur les enjeux du SCoT au siège du syndicat mixte du Pays Barrois.
- L'information régulière dans la presse, les journaux d'information municipaux et/ou des intercommunaux pour informer le public sur les avancées de la procédure d'élaboration du SCoT.
- L'actualisation régulière du site Internet du Pays Barrois.

2.2. Les principes de la concertation dans le cadre du SCoT

La concertation et la communication autour de l'élaboration du SCoT visent des niveaux d'objectifs, qui correspondent à quatre types de « publics » :

- Un objectif de co-construction d'un document qui s'appuie sur un projet politique partagé, qui concerne les élus du territoire ;
- Un objectif d'enrichissement du document avec l'ensemble des acteurs pouvant apporter une contribution à l'élaboration, ce qui concerne les personnes publiques associées et les acteurs socio-économiques ;
- Un objectif de communication large sur les objectifs et le contenu du SCoT, qui concerne l'ensemble des acteurs du territoire, et tout particulièrement le grand public ;
- Un objectif égal prescrit par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme nécessitant de définir, dès le début de la procédure, les conditions dans lesquelles les habitants, les associations locales, et toutes autres personnes concernées, au titre desquelles figurent les représentants de la profession agricole, qui seront associés au processus d'élaboration du SCoT.

6

Les élus

Ils sont situés au cœur du dispositif d'élaboration du SCoT, et de sa mise en œuvre ultérieure. A ce titre, ils doivent naturellement être largement informés sur le calendrier et les modalités d'élaboration du document, mais également étroitement associés à la définition des choix stratégiques : enjeux du territoire, stratégie, définition des objectifs, puis des prescriptions.

Etant donnée la taille du territoire, et la nature de la démarche engagée, il semble nécessaire d'associer en priorité les élus intercommunaux. En effet, l'échelle intercommunale permet d'aborder de manière pertinente les problématiques d'aménagement, de transport, d'organisation des services ou de gestion de l'espace. Cependant, les maires et conseillers municipaux de chaque commune du Pays Barrois seront systématiquement sollicités à chaque réunion de travail pour faire part de leurs projets et de leurs attentes, ainsi que pour affiner les orientations et objectifs du DOO. Ils seront également consultés lors des interventions en Conseils communautaires dans chaque intercommunalité.

Les PPA et les acteurs socio-économiques

Les personnes publiques associées (services de l'Etat, Conseil régional, Conseil général, Chambres consulaires, ...) sont consultées tout au long de la démarche. Les documents provisoires leur sont soumis pour avis. La prise en compte de leur point de vue est nécessaire pour que le futur SCoT intègre de manière pertinente les choix et stratégies définies à d'autres échelles, et puisse réellement constituer le document intégrateur des politiques régionales, départementales et locales pour le Pays.

Les acteurs socio-économiques doivent également être associés aux différentes phases d'élaboration du document. Leurs points de vue permettent de contribuer à la rédaction du diagnostic, ainsi qu'à la définition d'orientations et d'objectifs pertinents et adaptés.

Les conditions d'une participation satisfaisante de ces différents acteurs reposent sur la production et la diffusion de documents clairs, pédagogiques et illustrés.

Le grand public

Le grand public est également concerné par le SCoT, dans la mesure où ses orientations auront des conséquences importantes sur leur vie quotidienne : déplacements, habitat, localisation et organisation des services, évolution des paysages, ...

Il s'agit donc d'informer la population sur le contenu et la portée des documents, dans un format clair et compréhensible pour tous.

Il sera également nécessaire de pouvoir recueillir les observations du public en mettant à la disposition de celui-ci un registre dans lequel pourront être formulées les remarques que suscitera l'élaboration du document en fonction de son avancement.

3. Dispositifs de pilotage de l'élaboration du SCoT

Les décisions et le pilotage de la procédure d'élaboration du SCoT ont été mis en œuvre par les organes suivants :

Le Comité Syndical du Pays Barrois

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CC de la HAUTE-SAULX		CA BAR-LE-DUC Sud Meuse	
LECHAUDEL Christian	<i>DELAITRE Annie</i>	BEAUXEROIS Roger	<i>FABIANO Marcel</i>
LEGRAND Francis	<i>MASSON Bernard</i>	BONNET Laurence	<i>MAURY Alain</i>
MOUTAUX Claude	<i>ÉDOT Dany</i>	MIDON Jean Claude	<i>RIEBEL Michel</i>
CC de la SAULX & PERTHOIS			
HENRIONNET Bernard	<i>CAMONIN Christophe</i>	ABBAS Gérard	<i>AYNES Didier</i>
LAVANDIER Roland	<i>CHÂLONS Gérard</i>	BARNAGAUD Gilles	<i>CORRIER Roland</i>
LEMAIRE Jacky	<i>MATTIONI Angelico</i>	JAQUET Nelly	<i>REGNIER Jean-Paul</i>
CC du VAL D'ORNOIS		CC de TRIAUCOURT-VAUBECOURT	
GAULUET Gilles	<i>LHERMEY Brigitte</i>	AUBRY Martine	<i>MARECHAL Dominique</i>
LHUILIER Daniel	<i>LABAT Maurice</i>	CHAZAL Olivier	<i>GUYOT Régine</i>
MARTIN Stéphane	<i>JEANSON Elisabeth</i>	SANZEY Guy	<i>THIERCY Jacques</i>
COPARY		SMHB	
ANTOINE Christophe	<i>MASSE Didier</i>	NAVELOT-GAUDNIK	<i>FONROQUES Jackie</i>
BURGAIN Pierre	<i>CHAUDET Philippe</i>	Marie-Françoise	
VAUTRIN Philippe	<i>PONCIN Jean-Luc</i>		

8

Le Bureau du Pays Barrois

ANTOINE Christophe - Vice-Président COPARY – Président Pays Barrois

BARNAGAUD Gilles - Vice-Président Communauté d'agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse – Vice-Président Pays Barrois

BONNET Laurence - représente M. Miraucourt Président ex-CCCO

GAULUET Gilles - Président CC du Val d'Ornois – Vice-Président Pays Barrois

HENRIONNET Bernard - Vice-Président CC de la Saulx et du Perthois – Vice-Président Pays Barrois

JAQUET Nelly - Présidente Communauté d'Agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse – Vice-Présidente Pays Barrois

LEGRAND Francis – Président CC de la Haute-Saulx

LEMAIRE Jacky – Président CC de la Saulx et du Perthois

NAVELOT-GAUDNIK Marie-Françoise – Présidente Syndicat Mixte du Haut Barrois

SANZEY Guy – Président CC de Triaucourt-Vaubécourt

VAUTRIN Philippe – Vice-Président Pays Barrois

Le Comité de Pilotage

Il sert à rediriger et acter les travaux réalisés par les élus et les techniciens des communes et intercommunalités du Pays Barrois au fur et à mesure des étapes d'élaboration du SCoT, en consultant régulièrement les Personnes Publiques Associées.

Composition :

9

Civilité	NOM	Prénom	Fonction
Monsieur le Président			DREAL
Pôle environnement			DREAL
M. Hesse			DIREN
Monsieur le Chargé d'insertion			Andra
Monsieur le Directeur			Direction Départementale Territoires
Madame BOQUILLON			Direction Départementale Territoires
Madame La Présidente			CMA de la Meuse
Monsieur le Président			CCI Territoriale
Madame VICHARD			CCI Territoriale
Monsieur le Président			Chambre d'Agriculture
Monsieur le responsable du département aménagement			Chambre d'Agriculture
Madame la Préfète			Préfecture de la Meuse
Monsieur le Président			CAUE
Monsieur le Président			Conseil Régional de Lorraine
Mission aménagement du territoire			Conseil Régional de Lorraine
Madame la Présidente			Com Agglo. Bar le Duc Sud Meuse
Monsieur REGNIER			Com Agglo. Bar le Duc Sud Meuse
Madame BONNET			Com Agglo. Bar le Duc Sud Meuse
Madame La Présidente			Syndicat Mixte du Haut Barrois
Monsieur le Président			Co. de Com. de la Saulx et Perthois
Monsieur le Président			Co. de Com. du Val d'Ornois

Monsieur le Président			Co. de Com. de la Haute Saulx
Monsieur le Président			Co. de Com. de Triaucourt-Vaubecourt
Monsieur le Président			COPARY
Monsieur le Président			Conseil Général de la Meuse
Madame la Directrice			OPH de la Meuse
Monsieur	MARECHAL	Dominique	CG Canton Seuil d'Argonne
Monsieur	SALZIGER	Jean-Claude	CG Canton de Vavincourt
Madame	ANDRE	Diana	CG de Bar le Duc Sud
Monsieur	CORRIER	Roland	CG de Bar le Duc Nord
Monsieur	RUHLAND	Daniel	CG Canton de Montiers-sur-Saulx
Monsieur	BEAUXEROIS	Roger	CG Canton de Ligny en Barrois
Monsieur	CANOVA	Jean-Louis	CG canton d'Ancerville
Monsieur	CORRIER	Roland	CG canton de Bar le Duc Nord
Monsieur	LHULLIER	Daniel	CG canton de Gondrecourt
Monsieur	BURGAIN	Pierre	CG canton Revigny-sur-Ornain
Monsieur	POUTRIEUX	Olivier	CG canton de Vaubecourt

Institut National de l'Origine et de la Qualité - Unité Nord Est

- Présidents des chambres consulaires ou leurs représentants (cf. liste COPIL)
- Etat, sous l'autorité du Préfet (DDT, DREAL, ...) (cf. liste COPIL)
- Représentants du Conseil Général et du Conseil Régional (cf. liste COPIL)
- Représentant de l'ANDRA (cf. liste COPIL)

4. Mise en œuvre de la concertation

4.1. Rappel de l'ensemble des modalités

Rapport de présentation

Objectifs généraux	Acteurs concernés	Objectifs de concertation / communication	Modalités prises en charges par RCT / AdT		Modalités prises en charge par le Syndicat mixte
			Spécifiques	Globales	
Mettre à jour le diagnostic Compléter les champs attendus par le Grenelle Susciter l'adhésion autour d'un diagnostic partagé Faire émerger des enjeux partagés	Elus	Partager et permettre l'appropriation du diagnostic Partager les enjeux	Journées rencontres maires Ateliers géographiques Séminaires transversaux	Production de supports d'animation synthétiques et communicants Rédaction de compte rendus synthétiques Rédaction d'une synthèse 4 pages du diagnostic	Mise en ligne sur le site des supports d'animation et des compte rendus Intégration dans la lettre d'information du SCoT d'éléments sur l'actualité du SCoT Transmission des supports aux EPCI et communes (relais d'information) Mise à disposition au siège du syndicat mixte d'un registre à destination du public visant à recueillir les observations Publicité sur la mise à disposition du registre (site, diffusion auprès des communes membres en vue de la publication d'un avis dans les bulletins municipaux)
	Personnes publiques associées	Informier sur le diagnostic Recueillir avis	Transmission projet de rapport de présentation Réunion de présentation / discussion du RP		
	Acteurs socio-économiques	Faire découvrir la démarche Recueillir avis et contributions	Ateliers géographiques Séminaires transversaux		
	Grand public	Informier sur la démarche, son importance pour le territoire et la vie quotidienne des habitants Recueillir avis et contributions	Ateliers géographiques		

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objectifs généraux	Acteurs concernés	Objectifs de concertation / communication	Modalités prises en charges par RCT / AdT		Modalités prises en charge par le Syndicat mixte
			Spécifiques	Globales	
Explorer les "futurs possibles" Choisir le "futur souhaitable" Définir des objectifs politiques territorialisés et chiffrés, formalisés dans le PADD	Elus	Choisir collectivement un avenir S'accorder sur des objectifs politiques territorialisés et chiffrés	Séminaire "prospective" élus Débat sur le pré-PADD Débat sur le projet de PADD en Comité syndical	Production de supports d'animation synthétiques et communicants Rédaction de compte rendus synthétiques Rédaction d'une synthèse 4 pages des scénarios et du PADD	Mise en ligne sur le site des supports d'animation et des compte rendus Intégration dans la lettre d'information du SCoT d'éléments sur l'actualité du SCoT Transmission des supports aux EPCI et communes (relais d'information)
	Personnes publiques associées	Informer sur le PADD Recueillir avis	Transmission projet de PADD Réunion de présentation / discussion du RP		
	Acteurs socio-économiques	Informer sur le PADD Recueillir avis et contributions	Participation aux réunions publiques		
	Grand public	Informer sur les objectifs, et leurs conséquences pour le territoire et ses habitants Susciter l'adhésion par rapport aux objectifs du PADD Recueillir avis et contributions	Organisation de 5 réunions publiques		

Document d'Orientation et d'Objectifs

Objectifs généraux	Acteurs concernés	Objectifs de concertation / communication	Modalités prises en charges par RCT / AdT		Modalités prises en charge par le Syndicat mixte
			Spécifiques	Globales	
Localiser les objectifs, définir les modalités d'application du PADD Définir des modalités acceptées et appropriées par les acteurs Définir des modalités adaptées à la diversité des territoires	Elus	Construire collectivement la traduction du PADD en objectifs et orientations : cohérence des choix pour garantir leur légitimité Décliner les objectifs et orientations en fonction des secteurs du SCoT Tenir compte des besoins et spécificités des communes	Séminaire élus : du PADD au DOO Ateliers géographiques (5)	Production de supports d'animation synthétiques et communicants Rédaction de compte rendus synthétiques Rédaction d'une synthèse 4 pages des objectifs et orientations du DOO	Mise en ligne sur le site des supports d'animation et des compte rendus Intégration dans la lettre d'information du SCoT d'éléments sur l'actualité du SCoT Transmission des supports aux EPCI et communes (relais d'information) Mise à disposition d'un registre à destination du public
	Acteurs socio-économiques	Informers sur les choix politiques du PADD et du DOO Recueillir avis et contributions afin de construire des objectifs et orientations adaptés aux caractéristiques des territoires	Ateliers géographiques (5)		
	Grand public	Informers et expliquer les orientations au grand public Recueillir avis et contributions	Organisation de 3 réunions publiques Présentation projet de DOO		

Arrêt du SCoT et approbation

Objectifs généraux	Acteurs concernés	Objectifs de concertation / communication	Modalités prises en charges par RCT / AdT		Modalités prises en charge par le Syndicat mixte
			Spécifiques	Globales	
Mettre en œuvre les phases de concertation prévues par la loi Informer sur le contenu du projet de SCoT, recueillir avis et observations	Elus	Informer sur l'avancement de la procédure et des amendements à apporter au projet de document	Réunions d'information sur le bilan de la concertation Tirer le bilan de la concertation avec le public (rédaction d'une synthèse)	Rédaction de compte rendus synthétiques Supports synthétiques pour l'enquête publique Analyse du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur	Mise en ligne sur le site des supports d'animation et des compte rendus synthétiques Intégration dans la lettre d'information du SCoT d'éléments sur l'actualité du SCoT Transmission des supports aux EPCI et communes (relais d'information)
	Personnes publiques associées	Recueillir avis et contributions sur le projet de SCoT	Concertation légale des PPA		
	Grand public	Informer et expliquer les orientations au grand public Recueillir avis et contributions	Enquête publique		

A noter qu'en cas de réduction des terres agricoles, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) devra être nécessairement saisie pour avis sur le projet de SCoT arrêté ; cet avis est réputé favorable en cas de silence gardé pendant un délai de trois mois suivant sa saisine.

4.2. La concertation avec les partenaires associés

Date	Événement	Objectifs	Modalités d'organisation	Résultats/Impacts
5 juin 2012 Bar-le-Duc	Réunion du bureau	Lancement de la démarche de révision du SCoT		Validation de la méthode de travail, des modalités d'association des acteurs du territoire, et du calendrier
Juin / juillet 2012	Rencontre avec les élus (1 réunion par EPCI)	Présenter le Grenelle de l'Environnement et la démarche de SCoT, entendre les élus sur leur perception de leur territoire, de ses dynamiques et de ses enjeux.	<ul style="list-style-type: none"> • 25 juin : CCVO • 2 juillet : Haute-Saulx • 3 juillet Syndicat mixte du Haut Barrois • 4 juillet : Triaucourt-Vaubécourt • 5 juillet : Bar-le-Duc • 9 juillet : Saulx et Perthois • 10 juillet : COPARY • 11 juillet : CCCO 	Recueil d'informations sur les dynamiques territoriales, les projets en cours. Identification des attentes et des préoccupations des élus des différentes intercommunalités, et de leur perception de la démarche de SCoT précédente.
Juillet 2012	Entretiens techniques partenaires	Alimenter le diagnostic du territoire et la connaissance des projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> • 3 juillet : ANDRA • 10 juillet : Chambre d'agriculture • 11 juillet : CCI • 26 juillet : DDT • 29 novembre : Préfecture 	
24 août 2012 Bar-Le-Duc	Réunion du bureau	Point d'avancement sur le SCoT et organisation sur les mois suivants		validation des enjeux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - maintien de la population et accueil de nouvelles populations sur le territoire - prise en compte de l'impact sur le territoire du projet de centre de stockage des déchets nucléaires de Bure - prise en compte de l'impact sur le territoire de l'implantation de la gare TGV Meuse - prise en compte de l'impact de la réforme des collectivités territoriales sur le maillage territorial par l'évolution des intercommunalités - équilibre et organisation du développement et de l'attractivité économique du territoire

Septembre 2012 Tronville-en-Barrois Villotte-devant-Louppy Montiers-sur-Saulx	Ateliers géographiques autour du diagnostic	Présenter les premiers éléments de diagnostic du SCoT aux élus du territoire. Partager le diagnostic provisoire, et l'enrichir avec les élus.	3 ateliers « géographiques » regroupant 2 à 3 intercommunalités. Pour chaque atelier, quatre sous-groupes ont été constitués, chacun traitant une thématique : · Dynamiques territoriales, · Dynamique économique et démographique, · Environnement, · Densités et consommation d'espace.	Les ateliers ont permis d'enrichir les premiers éléments de diagnostic, et de commencer à identifier les pistes d'enjeux du SCoT
29 novembre 2012 Bar-Le-Duc	CP sur le pré-diagnostic du SCoT	A partir des éléments du pré-diagnostic, présenter les pistes de développement et entamer la réflexion autour des grands enjeux du territoire, en vue de la rédaction du PADD.	Le CP était élargi au Personnes Publiques Associées	La réunion a permis d'échanger sur les premiers éléments de diagnostic, et d'approfondir la réflexion sur les 3 pistes d'enjeux proposés.
10 janvier 2013 Laimont	Ateliers transversaux : discussion autour des pistes d'enjeux.	Approfondir 3 enjeux discutés en ateliers : - Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population - Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement - Recréer une dynamique économique au service de l'emploi et d'une nouvelle dynamique territoriale	Le déroulement des échanges a été le suivant : • 14h – 15h : rappel des points clés du diagnostic, présentation des pistes d'enjeux, puis débat • 15h – 16h30 : travaux en groupes • Groupe n°1 : « Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population » • Groupe n°2 : « Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement » • Groupe n°3 : « Recréer une dynamique économique pour créer de l'emploi et relancer la dynamique territoriale » • 16h30 – 17h : pause • 17h – 18h30 : synthèse en plénière, puis débat avec les élus ; perspectives sur la suite de la démarche	Les échanges ont permis d'identifier une série de sujets sur lesquels les élus paraissent largement se retrouver, et qui ont permis de constituer la base d'une stratégie collective pour le Pays Barrois. Les échanges se sont achevés sur un consensus autour de pistes d'enjeux, mais également ont permis d'identifier des thèmes nécessitant des approfondissements complémentaires.
21 janvier 2013 Bar-Le-Duc	Rencontre entre Philippe Vautrin VP Pays Barrois et Michel Jubert, Président de la CCI			

14 février 2013 Tronville-en- Barrois	Ateliers transversaux : approfondissement de certains enjeux.	Approfondir les 4 thèmes suivants en groupe : <ul style="list-style-type: none"> • la question du développement des communes rurales • le devenir du secteur de la gare TGV • le développement autour de Bure • le rôle de Bar-le-Duc, et la structuration du territoire autour des vallées de l'Ornain et de la Saulx 	Le déroulement des échanges a été le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • 14h – 14h30 : rappel des conclusions des ateliers du 10 janvier (points de consensus, sujets restant à débattre) • 14h30 – 16h30 : travaux en groupes, sur la base d'images et de scénarios contrastés : <ul style="list-style-type: none"> o Groupe n°1 : « La question du développement des communes rurales » o Groupe n°2 : « Le devenir du secteur de la gare TGV » o Groupe n°3 : « Le développement autour de Bure » o Groupe n°4 : « La question du rôle de Bar-le-Duc » • 17h – 18h30 : synthèse en plénière, puis débat avec les élus ; perspectives sur la suite de la démarche. 	Les échanges ont permis de préciser les objectifs de développement concernant les secteurs de Bure et de la gare TGV, de préciser le rôle et les objectifs de développement du pôle de Bar-le-Duc, et d'affiner les orientations envisagées pour le développement des communes rurales
26 février 2013 Bar-Le-Duc	Réunion du bureau	Présentation du diagnostic du SCoT, point sur les amendements éventuels à apporter		Les participants s'accordent sur plusieurs objectifs du SCoT (à propos des ambitions démographiques, de la biodiversité, de la consommation d'espaces, du tourisme etc.) et pour faire valoir les objectifs du SCoT auprès de plusieurs interlocuteurs (les Présidents du Conseil Général, de la Région, et de l'OPH)
Mars 2013 Lisle-en-Rigault	Réunion PPA élargie	Entamer la démarche d'élaboration concertée du PADD	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des éléments du rapport de présentation • Présentation du projet de PADD • Calendrier 	Discussion autour des enjeux et des objectifs du PADD
21 mars 2013 Metz	Rencontre Hélène Pauly Directrice Pays Barrois – Benoît Leplomb, mission aménagement de la Région Lorraine			

11 avril 2013 Bar-Le-Duc	Réunion technique sur le PADD. Présenter dispositif et thèmes abordés	Discuter des premières pistes de réflexions sur les deux thèmes suivants : • Economie et commerce • Transport et mobilité	Etaient invités les partenaires techniques de la démarche de SCoT	Approfondissement des premières pistes d'objectifs du PADD
11 avril 2013 Bar-Le-Duc	Réunion publique sur le SCoT	Présenter l'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de diagnostic • Défis du territoire • Ambition des élus • Enjeux du SCoT 	
16 avril 2013 Bar-Le-Duc	Réunion technique sur le PADD. Présenter dispositif et thèmes abordés	Discuter des premières pistes de réflexions sur les deux thèmes suivants : • Urbanisme et consommation de l'espace • Environnement et risques	Etaient invités les partenaires techniques de la démarche de SCoT	Approfondissement des premières pistes d'objectifs du PADD, notamment concernant la trame verte et bleue
15 mai 2013 Bar-Le-Duc	Réunion technique avec les partenaires sur la TVB	Identifier les données permettant de constituer la TVB, améliorer la méthodologie proposée	Etaient invités les partenaires techniques de la démarche de SCoT, ressources sur la biodiversité et l'environnement	
15 mai 2013 Longeville-en-Barrois	Présentation du pré-PADD		<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du calendrier de la démarche • Le plan du « pré-PADD » • Discussion autour de quelques points clés : <ul style="list-style-type: none"> - L'armature urbaine du Pays Barrois - Les projections de population et de logement, dans la perspective d'une population de 70 000 habitants en 2030 - La consommation d'espace - Le volet commercial - La trame verte et bleue • La suite des travaux 	
11 juin 2013 Bar-Le-Duc	Débat d'orientation sur le PADD		<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du calendrier de la démarche • Qu'est-ce que le débat d'orientation sur le PADD ? • Les orientations du pré-PADD • La suite des travaux 	Discussion autour des grands choix d'aménagement figurant dans le projet de PADD. Validation du scénario "71 000 habitants en 2030"

5 juillet 2013 Bar-Le-Duc	Comité de pilotage	Présenter le projet de PADD suite au débat d'orientation, et d'échanger autour de ses différents objectifs		
Juillet / août / septembre 2013 Cf. détail ci-contre	Réunions publiques sur le PADD et le DOO		Réunion le 3 juillet 2013 à 18h à la mairie Montiers-sur-Saulx Réunion le 9 juillet 2013 à 18h à la maison de la CC de la Saulx et Perthois à la Houquette réunion le 29 août 2013 à 18h à la salle des fêtes de Laheycourt Réunion le 4 septembre à 18h30, à la salle des fêtes Parc de l'Hôtel de ville de Bar-le-Duc	Présentation de l'avancement de la démarche, échanges autour des objectifs du SCoT, et de leur portée au niveau des documents d'urbanisme locaux
23 août 2013 Bar-Le-Duc	Hélène Pauly Directrice Pays Barrois – Sandrine Maginot, Directeur des Services techniques de la Communauté d'agglomération de Bar-Le-Duc Sud Meuse			
26 août 2013 Gondrecourt-le-Château	Conseil communautaire	Présentation du PADD	Présentation le 26 août à 18h30, à la CC du Val d'Ornois	
26 septembre 2013 Beausite	Conseil communautaire	Présentation du SCoT	Présentation le 2 septembre à 20h à la CC de Triaucourt-Vaubecourt	
3 octobre 2013 Laimont	Atelier « élus »	Discussion autour des orientations du DOO	Organisation de 4 ateliers autour des thèmes : - Trame verte et bleue - Maîtrise consommation espace - Document d'aménagement commercial - Zones d'activités, transport	
5 novembre 2013 Bar-Le-Duc	Réunion PPA	Discussion autour du projet de DOO		
22 novembre 2013 Bar-Le-Duc	Rencontre Christophe Antoine Président du Pays – Nelly Jaquet Présidente CA Bar-Le-Duc Sud Meuse			
26 novembre 2013 Tronville-en-Barrois	Conseil communautaire	Présentation de la démarche	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	

4 décembre 2013 Montiers-sur-Saulx	Conseil communautaire	Présentation de la démarche	CC de la Haute-Saulx	
5 décembre 2013 Bar-Le-Duc	Comité de pilotage + PPA	Echanges sur le projet de SCoT		
5 décembre 2013 Gondrecourt-le-Château	Réunion publique	Présentation du projet de SCoT		
9 décembre 2013 Bar-Le-Duc	Rencontre Christophe Antoine Président du Pays – Nelly Jaquet Présidente CA Bar-Le-Duc Sud Meuse – Jean-Paul Régnier Vice-Président CA Bar-le-Duc Sud Meuse	Echanges sur le projet de SCOT		
12 décembre 2013 Ligny-en-Barrois	Rencontre Marie-Hélène Simon maire de Ligny-en-Barrois, Roger Beauxerois, adjoint au maire, David Duffourc DGS Ligny et Hélène Pauly Directrice Pays Barrois	Echanges sur le projet de SCOT		
17 décembre 2013 Bar-Le-Duc	Rencontre Isabelle Dilhac Préfète de la Meuse, Christophe Antoine Président Pays Barrois, Francis Legrand Président CC Haute Saulx et Pierre Liogier Directeur DDT	Echanges sur le projet de SCOT		

20

Réunions préparatoires :

La cellule technique s'est systématiquement réunie préalablement à l'organisation des Comités de suivi / Conseils communautaires qui ont fait l'objet d'une présentation du projet de SCoT : **10 janvier 2013, 26 février 2013, 7 mars 2013, 11 juin 2013, 1^{er} juillet 2013, 24 octobre 2013.**

4.3. La concertation avec la population

4.3.1. Mise à disposition de registres et dossiers dans les collectivités

A l'occasion de la relance de la démarche d'élaboration du SCoT, l'ensemble des documents validés a été mis à la disposition du public.

Les documents du SCoT ont été publiés régulièrement et lors de chaque mise à jour, sur le site Internet du Pays Barrois : www.paysbarrois.com. Les élus locaux ont été informés par courrier et par mail lors de chaque mise à jour.

Les Présidents d'intercommunalités et les maires de chaque commune ont reçu 3 lettres d'information du Pays Barrois faisant état des avancées de la procédure d'élaboration du SCoT et des objectifs, du PADD et du DOO du SCoT.

Un registre des remarques a été mis à la disposition du public lors de chaque réunion publique sur le territoire et dans les locaux du Pays Barrois.

À cette occasion, une personne a consigné une remarque dans le registre :

« Le SCOT est un projet passionnant, le Pays Barrois se montre une fois de plus en avance et pionnier en devant la législation. Remarques :

- La voie verte et bleue prend-elle en compte les impacts d'un futur site d'enfouissement des déchets nucléaires (trains et camions), risque de fuite et contamination des nappes phréatiques, population qui quittera le territoire à cause du projet.*
- Est-il réaliste et souhaitable pour l'aménagement du territoire de prévoir une telle augmentation de la population due à Cigéo ?*
- L'outil est-il pleinement adapté à une zone rurale ?*

Bar-Le-Duc le 4.09.13 »

4.3.2. Exposition sur le SCoT

Une exposition a permis de présenter les éléments du SCoT sur les phases diagnostic, PADD, DOO.

4 panneaux sur les éléments du diagnostic, du PADD, et du DOO sont exposés au siège (12 rue Lapique à Bar-le-Duc) et dans les locaux du Pays Barrois (46 boulevard Raymond Poincaré à Bar-le-Duc).



Qu'est-ce qu'un Schéma de cohérence territoriale ?

C'est un document d'urbanisme instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et renforcé par la loi ENE (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010. Il est élaboré et géré par un Syndicat mixte, ici le **Syndicat Mixte du Pays Barrois**.

C'est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable. Il définit des objectifs pour les politiques **d'habitat, d'urbanisme, de transport, d'environnement ou encore de développement économique**. Le SCOT permet de **mettre en cohérence les politiques existantes** sur un territoire et d'améliorer la prise en compte du **développement durable**.

En avril 2012, le Pays Barrois s'est lancé dans une démarche de SCOT afin d'élaborer un projet commun et inscrire le territoire dans un développement attractif et durable. La démarche s'achèvera 1^{er} semestre 2014.



Quel est le contenu du dossier de SCOT ? :



Quelles conséquences dans la vie quotidienne ?

Le SCOT peut par exemple prévoir et permettre :

- La **réhabilitation des logements** dans les centres, et la **construction de logements** mieux intégrés à leur environnement ;
- Le **développement de l'habitat** en lien avec celui des **transports collectifs** ;
- L'organisation de l'implantation des **nouveaux commerces** ;
- L'**équilibre** de la répartition des logements sociaux ;
- La **préservation** de l'activité agricole.



Articulation et compatibilité du SCOT :

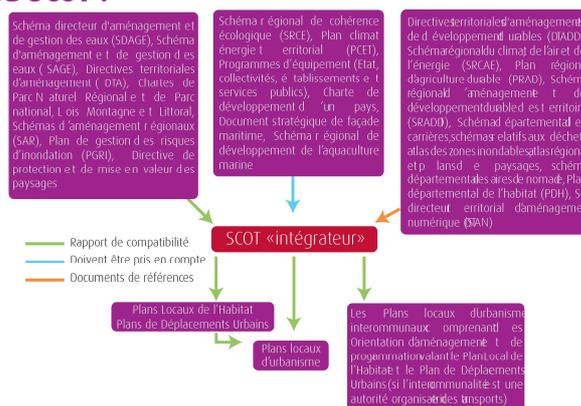
Le principe de compatibilité :

Par le DOO, le SCOT s'impose dans un **rapport de compatibilité** avec les documents dits de rang inférieur, ceci afin d'assurer une cohérence des politiques et des actions menées par les collectivités au sein du territoire du Pays Barrois.

En clair, les documents concernés par le principe de compatibilité sont jugés compatibles lorsqu'ils ne sont **pas contraires aux orientations et principes fondamentaux** du SCOT.

Articulation avec les autres documents :

Si le DOO s'impose dans un rapport de compatibilité avec les documents de rang inférieur, celui-ci doit par contre s'articuler avec de nombreux documents, plans et programmes dont la portée dépasse celle du Pays Barrois.



Accédez aux documents complets sur le site du Pays Barrois : www.paysbarrois.com/les-missions-du-pays-barrois/schema-de-coherence-territoriale-scot/les-documents-du-scot

? Qu'est-ce que le rapport de présentation ?

C'est la première des trois pièces complémentaires qui composent le SCOT. Le rapport de présentation met en évidence le fonctionnement du territoire, les tendances à l'oeuvre, les besoins, les risques et les opportunités. Il explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

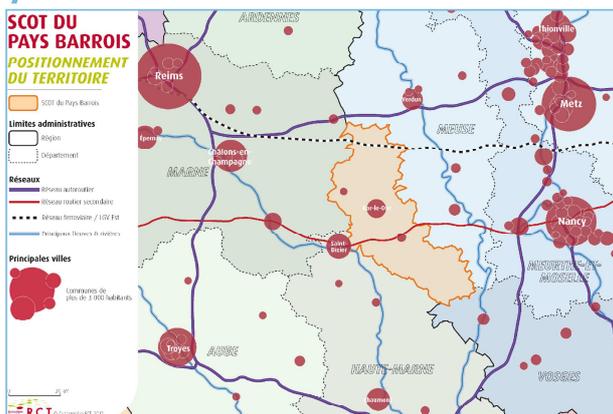
Le rapport de présentation comporte notamment les pièces suivantes :

- Diagnostic stratégique du territoire
- Etat initial de l'environnement
- Justification du Projet et des Orientations
- Evaluation environnementale du Projet

Localisation et périmètre du Pays Barrois

Le Pays Barrois c'est quoi ?

- **124** communes
- 1 Communauté d'agglomération, 5 Communautés de communes et un Syndicat mixte :
 - Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse
 - Communauté de communes Triaucourt – Vaubécourt,
 - Communauté de communes du Pays de Revigny (COPARY),
 - Communauté de communes Saulx-et-Perthois,
 - Communauté de communes Haute-Saulx,
 - Communauté de communes du Val d'Ornois,
 - Syndicat mixte du Haut-Barrois
- 66 460 habitants (en 2009)
- **Objectif** : prévoir et organiser le développement du territoire



Le Pays Barrois : quels constats ?

Le territoire du Pays Barrois dispose d'atouts considérables (activités industrielles et savoir-faire de la main d'oeuvre, patrimoine naturel et paysager, patrimoine historique, qualité du cadre de vie, présence de ressources locales et de capacités de production d'énergies renouvelables...) mais ses évolutions récentes sont préoccupantes :

- Eloigné des zones urbaines en croissance, il n'est pas suffisamment attractif pour de nouveaux habitants, et ne parvient pas à retenir ses jeunes ; conséquence parmi d'autres, sa population vieillit rapidement ;
- Son tissu industriel est en recul, sous l'effet conjugué de la mondialisation, des stratégies de grands groupes extérieurs au territoire et de la crise depuis 2008... dans le même temps, le projet CIGEO, projet majeur à l'échelle nationale, offre de nouvelles perspectives pour le développement du territoire ;
- Son tissu de commerces et de services se réorganise très rapidement et se concentre sur les villes, vidant d'une partie de leurs fonctions les centres-bourgs qui, autrefois, organisaient et animaient l'espace rural.

Le SCOT constitue l'occasion de repenser le mode de développement du territoire :

- **Quels nouveaux leviers économiques** est-il possible de trouver pour le territoire, alors que l'agriculture fournit de moins en moins d'emplois et que l'industrie connaît une crise profonde ?
- **Quelle offre territoriale** (logements, services, cadre de vie, transports...) proposer aux habitants, afin de mieux répondre à leurs nouvelles attentes... sans pour autant s'engager dans des choix de développement non durables ?
- **Comment se déplacer demain...** en voiture individuelle, partagée ? se déplacer moins... ou moins loin ?
- **Comment préserver et valoriser les richesses environnementales ?**

Les trois axes identifiés pour construire le projet :

1. Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales
2. Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement
3. Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable

Accédez aux documents complets sur le site du Pays Barrois : www.paysbarrois.com/les-missions-du-pays-barrois/schema-de-coherence-territoriale-scot/les-documents-du-scot



Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

C'est la seconde des trois pièces complémentaires qui composent le SCOT. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) donne le **positionnement** et les **objectifs stratégiques** choisis pour un mode de développement futur. Il illustre le projet politique et fixe les objectifs à atteindre.

La stratégie mise en avant au sein du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** repose sur une **armature urbaine renouvelée**. C'est une hiérarchisation des communes par niveau de polarité permettant d'attribuer **un rôle et des objectifs précis et adaptés** pour chaque territoire.

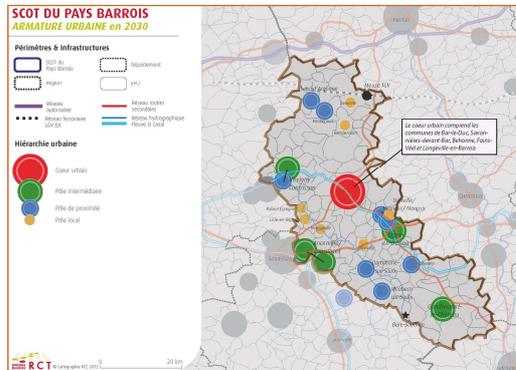
Au sein du Pays Barrois, l'armature urbaine est la suivante :

- Le Coeur urbain
- Les pôles intermédiaires
- Les pôles de proximité
- Les pôles locaux
- Les communes périurbaines et rurales

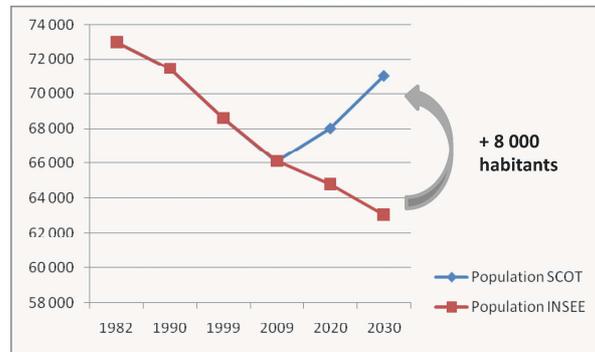


Une armature urbaine efficace pour un renouveau démographique

A l'échelle du SCOT, l'**objectif démographique** à atteindre est de **71 000 habitants d'ici à 2030**. Cet objectif a été décliné en fonction de l'armature urbaine, tout en mettant un accent particulier sur le développement au sud du Pays Barrois, afin de prendre en compte les effets du projet CIGEO.



L'ambition démographique du SCOT :



Les objectifs par axe :

1. Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales

- Donner une **ambition démographique** au Pays Barrois ;
- Redonner un **rôle moteur** aux centres-villes et centres-bourgs, dans le cadre d'une approche globale des **bassins de vie** ;
- Proposer une offre de logements suffisante et adaptée par rapport aux besoins ;
- Réduire le rythme de consommation d'espace ;
- Promouvoir un urbanisme plus identitaire et durable, valorisant l'habitat existant ;
- Organiser et adapter l'offre de services ;
- Améliorer l'accessibilité du territoire et mettre en place les conditions d'une mobilité durable.

2. Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement

- Protéger et mettre en valeur les principaux éléments de la **Trame Verte et Bleue (TVB)** ;
- Assurer une **gestion durable de la ressource en eau** ;
- Valoriser la **qualité des paysages** et du **patrimoine** au service de l'**attractivité** du territoire ;
- Limiter l'exposition de la population aux risques ;
- Limiter l'exposition de la population aux nuisances ;
- Lutter contre le changement climatique.

3. Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable

- Refonder les **leviers économiques du territoire** en valorisant les **ressources locales** ;
- Construire une stratégie coordonnée d'accueil d'entreprises ;
- Développer une image et une stratégie touristiques adaptées ;
- Inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire ;
- Organiser l'offre commerciale.



Accédez aux documents complets sur le site du Pays Barrois :

www.paysbarrois.com/les-missions-du-pays-barrois/schema-de-coherence-territoriale-scot/les-documents-du-scot

LE DOO

Le document d'orientation et d'objectifs



INSCRIRE LE PAYS BARROIS DANS UN DEVELOPPEMENT ATTRACTIF ET DURABLE



Qu'est-ce que le Document d'orientation et d'objectifs ?

C'est la troisième et dernière des pièces complémentaires qui constituent le SCOT. Le **Document d'orientation et d'objectifs** est le seul document opposable du SCOT et il traduit le PADD en orientations d'aménagement, d'urbanisme et de programmation pour les documents d'urbanisme locaux. Il permet de préciser les modalités de mise en œuvre du projet de territoire : où, quand et comment?

Le DOO est organisé sur la base des trois orientations du PADD :

- **Orientation 1 : Construire une organisation territoriale plus efficace et attractive, répondant aux nouvelles attentes sociétales et environnementales**, cette partie détaille les objectifs et les orientations relatifs à l'articulation des grandes fonctions du territoire – logements, équipements, services, consommation d'espace, transports, dans la perspective d'un renforcement de l'attractivité du Pays.
- **Orientation 2 : Préserver et valoriser un atout environnemental exceptionnel au service d'un nouveau développement**, cette partie précise les objectifs et orientations relatifs à la préservation du territoire et à la protection de l'environnement
- **Orientations 3 : Profiter des nouvelles opportunités pour recréer une dynamique économique durable**, cette partie développe les objectifs et les orientations relatifs à la redynamisation économique durable du territoire et à l'élaboration d'une stratégie commerciale et touristique.

Le contenu du DOO :

Le DOO est composé d'**orientations sous forme de prescriptions** (obligatoires pour les communes de les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme) et de **recommandations** (portée incitative).

Il contient également un **Document d'Aménagement Commercial (DAC)**, considéré comme le volet commercial du SCOT. Le DAC détaille les dispositions d'aménagement et de programmation commerciale des **Zones d'aménagement commercial (ZACOM)** identifiées sur le territoire.



La Trame Verte et Bleue du Pays Barrois

Depuis les lois Grenelle, l'environnement et sa protection sont des questions incontournables en urbanisme et aménagement. L'Etat Initial de l'Environnement, l'Evaluation Environnementale et la prise en compte de la Trame Verte et Bleue l'illustrent bien au niveau des SCOT.

Voici les objectifs mis en avant à l'échelle du Pays Barrois :

Protéger et mettre en valeur les principaux éléments de la trame verte et bleue

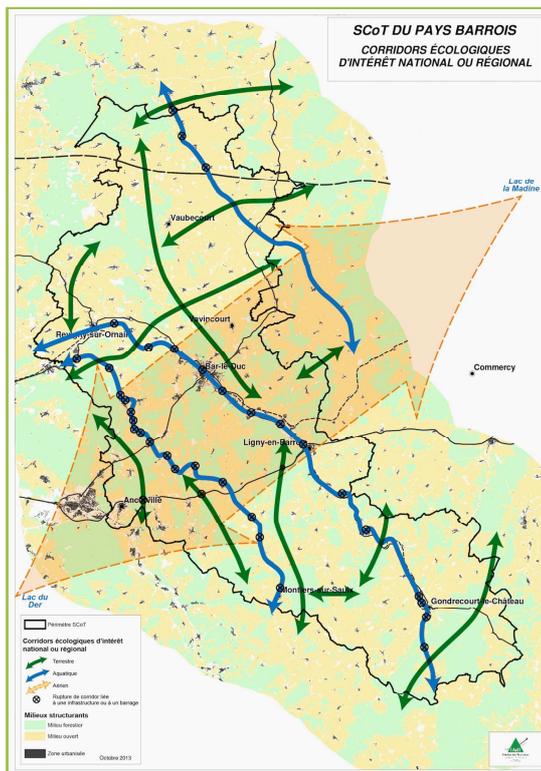
- Protéger les réservoirs de biodiversité :
 - d'intérêt national ou régional
 - d'intérêt local
- Protéger et restaurer les corridors écologiques :
 - les corridors prioritaires
 - les corridors secondaires
- Préserver la nature ordinaire

Gérer durablement la ressource en eau

- Poursuivre l'amélioration du rendement du réseau
- Assurer une adéquation entre besoins et ressources à l'échelle du Pays

Valoriser la qualité des paysages et du patrimoine au service de l'attractivité du territoire

- Mesures pour améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des nouvelles extensions de l'urbanisation
- Préserver et valoriser les paysages et patrimoines emblématiques et identitaires
- Favoriser la reconversion des espaces dégradés (friches, ...)
- Conserver des espaces de respiration entre les zones urbanisées afin d'éviter une urbanisation linéaire continue, notamment dans la vallée de l'Ornain entre Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc.



Accédez aux documents complets sur le site du Pays Barrois :

www.paysbarrois.com/les-missions-du-pays-barrois/schema-de-coherence-territoriale-scot/les-documents-du-scot

4.3.3. Avis d'information et comptes rendus dans la presse locale

Des articles de presse ont été publiés dans la presse locale :

L'Est Républicain 18/05/2013

Longeville-en-Barrois **L'environnement** **au cœur du débat**



■ L'avant-projet de plan de développement durable a été présenté aux élus du Pays Barrois.

Beaucoup de maires et d'élus à la salle municipale mercredi soir.

En effet la municipalité accueillait une importante réunion des élus du Pays barrois dans le cadre de l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et de sa composante le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) dans la droite ligne des contraintes du Grenelle de l'environnement. Cette réunion était la dernière avant la présentation du

projet au comité syndical du Pays barrois en juin. Le débat a donné lieu à des échanges nourris notamment concernant la capacité d'accueil du territoire dans l'objectif d'une croissance de la population de 66.000 habitants actuellement à 70.000 en 2030. Le Grenelle de l'environnement impacte tous les documents d'urbanisme depuis 2012 et concernera donc aussi le futur PLU (plan local d'urbanisme) du village qui va remplacer le POS.

L'Est Républicain 07/07/2013

Réunions publiques sur le SCOT du Pays Barrois



Photo d'archive

Venez partager votre vision du territoire lors des réunions publiques sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Barrois qui seront organisées cet été :

Mercredi 3 juillet 2013 à 18 h à la salle de la mairie de Montiers-sur-Saulx ;

Mardi 9 juillet 2013 à 18 h à la maison de la Codecom à la Houquette ;

Jeudi 29 août 2013 à 18 h à la salle des fêtes de Laheycourt.

Entrée libre.

Le SCOT vise à rendre cohérents les choix locaux sur l'habitat, les transports, le développement économique ou touristique, mais aussi la protection de la biodiversité, des paysages, etc.

Comment concevoir le Pays Barrois dans vingt ans ? Comment orienter les politiques locales et les choix d'aménagement pour construire un territoire qui soit attractif, durable et qui réponde aux besoins de sa population tout en préservant ses richesses naturelles et paysagères ? Pour vos remarques, un registre sera mis à votre disposition.

Syndicat Mixte du Pays Barrois

46, boulevard Raymond-Poincaré • 55000 Bar-le-Duc
www.paysbarrois.com - 03 29 75 58 00

Est Républicain du 2 juillet 2013

Rupt-aux-Nonains

L'ambitieux projet d'aménagement du territoire



■ La réunion publique a permis à la vingtaine de personnes présentes de bénéficier des informations relatives à l'aménagement du territoire du Pays Barrois.

Le pays Barrois par l'intermédiaire de son vice-président Philippe Vautrin, a convié les élus, le grand public et tous les acteurs socio-économiques et personnes intéressées du canton, à une réunion publique d'information et de discussion sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Barrois. Cette réunion de secteur a eu lieu dans les bureaux de la Codecom Saulx et Perthois mais, est-ce le soleil ou la période des vacances, seulement une petite vingtaine de personnes s'étaient déplacées. Cette rencontre était l'occasion de présenter par le bureau d'étude le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

du SCOT, et de détailler les objectifs visés en terme de développement économique, d'accueil à la population, d'organisation des transports, de prise en compte du projet Cigéo et d'autres sujets touchant à l'aménagement du territoire. Le SCOT, ce document d'urbanisme et de projets, devra trouver une cohérence, un équilibre sur le territoire. Les élus ont déjà travaillé avec les services de l'état et les associations concernées, il restait à impliquer les habitants pour une démarche participative. Ce projet est très ambitieux, car il vise une augmentation de la population de 8.000 habitants à l'horizon 2030. Néanmoins

il devra avoir de la souplesse afin de faciliter le développement des communes dans le respect d'équilibres globaux à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette démarche a pour but de construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population, de préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement et de recréer une activité économique pour donner de l'emploi. Et ainsi de relancer la dynamique territoriale. Des remarques, principalement sur l'avenir des petites communes et la proximité de la Haute-Marne ont été faites et des précisions ont été apportées.

Est Républicain du 18 juillet 2013

29

Montiers-sur-Saulx

Le Scot, un outil pour le bien-être des habitants

Mercredi soir s'est tenu une réunion publique en mairie de Montiers à laquelle chacun pouvait participer et donner son avis sur le projet schéma de cohérence territoriale présenté par le Pays Barrois.

Des élus de la codecom de la Haute-Saulx, des habitants, des Hauts-Marnais venus en voisins ont pu librement échanger avec les intervenants dans un débat citoyen.

Les trois projets majeurs sur le territoire du Pays : (Cigéo avec la création de centaines d'emplois, le développement de la gare TGV, l'organisation des Transports collectifs Meuse Grand Sud) sont les axes de travail principaux. En rappelant en préambule que suite aux lois Grenelle, pour 2017, l'ensemble du territoire nation-



■ Philippe Vautrin et Frédéric Veil ont animé les débats.

nal devra être pourvu d'un Scot, un diagnostic fournit par l'INSEE sur l'évolution du canton aidera à la finalisation du document d'orientation et d'objectifs, après que les déci-

deurs locaux en aient débattu. En s'appuyant sur le diagnostic suivant : baisse continue de la population, son vieillissement important, paupérisation des commerces, consommation d'espaces en hausse.

Malgré tout, le plan local d'urbanisme couplé au projet d'aménagement et de développement durable présenté par la codecom aux services de l'Etat est très ambitieux avec une croissance de + 80 %

(sous condition que la population se maintienne et que le stockage ait lieu) mais le chiffre des 3 % (augmentation de la population à l'horizon 2030) retenu par le Scot pose problèmes pour nombre d'élus.

On entendit notamment : « On parie sur l'avenir, sur la perte d'habitants d'autres communes du Pays et les 3 % ne marcheront qu'à cette condition ! », « On a l'impression d'acheter un viager », « Que peut-on faire des maisons vacantes que les propriétaires ne veulent pas vendre ? »... d'autres de souligner : « Le discours (du Pays Barrois) a favorablement évolué depuis le débat houleux de Longeville ! » et Daniel Ruhland, conseiller général de conclure : « C'est plus Montiers et Gondrecourt qui feront vivre Bar-le-Duc que l'inverse ! »

RÉUNION PUBLIQUE **SALLE**
JEUDI 29 AOÛT 2013 **DES FÊTES DE**
à 18 h **LAHEYCOURT**

Logement, transports, développement économique,
 préservation de l'environnement et des paysages,
 venez donner votre avis sur le SCOT du Pays Barrois

Pays Barrois **ENTRÉE LIBRE**

 www.paysbarrois.com **03.29.75.58.00**

Est Républicain du 29 août 2013

*Venez partager votre vision du territoire
 lors de la réunion publique sur le SCOT
 du Pays Barrois qui sera organisée :*

LE MERCREDI
4 SEPTEMBRE 2013
 À LA SALLE DES FÊTES DU PARC
 DE L'HÔTEL DE VILLE À BAR-LE-DUC
 à 18 h 30

Pays Barrois **ENTRÉE LIBRE**

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS
www.paysbarrois.com 46, boulevard Raymond-Poincaré
55000 BAR-LE-DUC - 03.29.75.58.00

Le SCOT vise à rendre cohérent
 les choix locaux sur l'habitat, les
 transports, le développement
 économique ou touristique,
 mais aussi la protection de la
 biodiversité, des paysages, etc.
 Comment concevoir le Pays
 Barrois dans 20 ans ? Comment
 orienter les politiques locales
 et les choix d'aménagement
 pour construire un territoire
 qui soit attractif et durable et
 qui réponde aux besoins de sa
 population tout en préservant
 ses richesses naturelles et
 paysagères ?

Pour vos remarques,
 un registre sera mis à votre
 disposition

Est Républicain du 1er septembre 2013

Réunion publique sur le SCoT du Pays Barrois

Venez partager votre vision du territoire lors de la réunion publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Barrois, qui sera organisée cet été :

Jeudi 29 août 2013 à 18h à la Salle des Fêtes à Laheyecourt.

Le SCoT vise à rendre cohérent les choix locaux sur l'habitat, les transports, le développement économique ou touristique, mais aussi la protection de la biodiversité, des paysages...

Comment concevoir le Pays Barrois dans 20 ans ?

Comment orienter les politiques locales et les choix d'aménagement pour construire un territoire qui soit attractif, durable et qui réponde aux besoins de sa population tout en préservant ses richesses naturelles et paysagères ?

Pour toutes vos remarques, un registre sera également mis à votre disposition.

+ d'infos / Syndicat Mixte du Pays Barrois
03 29 75 58 00

pays.barrois@paysbarrois.com



Journal de la COPARY – août 2013

Laheyecourt

Echanges autour de la cohérence territoriale

Elus et habitants du secteur sont venus assister à une réunion publique d'information et d'échanges autour de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays barrois.

Cette présentation avait pour vocation d'expliquer le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT et d'en détailler les objectifs.

Aux commandes de ce débat, Philippe Vautrin, vice-président du Pays barrois en charge du SCoT, secondé par Claude Maury, directeur atelier des territoires, et Hélène Pauly, directrice. Le but

de ce projet est de mettre en valeur un territoire tout en préservant la nature, l'économie et la population.

L'un des intervenants a souligné que ce secteur est l'une des réserves naturelles les plus remarquables dans le domaine de la faune et de la flore : « On est sur une zone protégée, classée Natura 2000 », a-t-il ajouté.

Il est donc important de prendre tous ces éléments en compte pour la réalisation de ce projet. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes doivent être également compatibles avec le SCoT. De nombreuses ex-

plications ont été données lors du visionnage du diaporama, telles que : « Qu'est ce qu'un SCoT ? », « Quelles sont ses conséquences ? », « Quel est son contenu ? »... Le Pays barrois compte actuellement 127 communes où 65.978 habitants résident.

Un projet majeur doit être mis en place : CIGEO. Celui-ci devrait permettre de relancer l'activité en créant 1.100 à 1.300 emplois directs à l'horizon 2025, et 5.000 et 6.000 emplois indirects et induits. L'objet étant d'attendre les 71.000 habitants en 2030. Ambitieux, mais réalisable.

Pour cela, trois enjeux ont été retenus : construire une organisation territoriale plus efficace en répondant aux attentes de la population, préserver et valoriser l'atout environnemental, et recréer une dynamique au niveau de l'emploi.

Après ce visionnage, chacun a pu échanger, poser des questions, et donner son avis sur ce projet, dont la mouture définitive doit être arrêtée avant le 10 décembre 2013. Une enquête publique sera, ensuite, effectuée pendant l'été 2014. Et d'ici là, sans doute, chacun aura pu faire valoir ses arguments.



■ Philippe Vautrin a animé le débat.

Est Républicain du 4 septembre 2013

30 spots radio diffusés sur Virgin Radio du 26 août au 4 septembre 2013 + du 2 au 4 décembre 2013

Venez partager votre vision du territoire lors de la réunion publique sur le SCOT du Pays Barrois qui sera organisée :

**LE JEUDI
5 DÉCEMBRE 2013**
À LA CODECOM DU VAL D'ORNOIS À
GONDRECOURT - LE - CHÂTEAU
à 17h30

ENTRÉE LIBRE

Pays Barrois

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS
www.paysbarrois.com 48, boulevard Raymond-Poincaré
55000 BAR-LE-DUC - 03.29.75.58.00

Le SCOT vise à rendre cohérent les choix locaux sur l'habitat, les transports, le développement économique ou touristique, mais aussi la protection de la biodiversité, des paysages, etc. Comment concevoir le Pays Barrois dans 20 ans ? Comment orienter les politiques locales et les choix d'aménagement pour construire un territoire qui soit attractif et durable et qui réponde aux besoins de sa population tout en préservant ses richesses naturelles et paysagères ?

Pour vos remarques, un registre sera mis à votre disposition

Nous contacter
Ligny-en-Barrois – Nançois-sur-Ornain – Vertaines : Hélène Royer, tél. 06.25.51.03.37, mail : ludovic.royer3@wanadoo.fr
Montiers-sur-Saulx – Bure – Ribeaucourt – Mandres-en-Barrois – Biencourt-sur-Orge – Couvertpuis – Dammarie – Hévilleillers – Marley – Fouchères – Ménil – Villers-le-Sec – Le Bouchon-sur-Saulx : Fabrice Varinot, tél. 03.29.78.06.09 et 06.82.33.57.78, mail : fabrice.varinot@orange.fr
Willeroncourt – Nançois-le-Grand – Saint-Aubin-sur-Aire : Jean-Pierre Vicherat, tél. 03.29.78.36.01, 06.11.45.57.44, mail : jeanpierrevicherat@wanadoo.fr
Tréveray-Saint-Joire-Demange-aux-Eaux-Baudignécourt : Louis Bianchini, tél. 03.29.70.93.61, mail : lbianchini@wanadoo.fr

Est Républicain du 30 novembre 2013

4.3.4. Articles de presse et communiqués du syndicat mixte

32

Des articles de presse et des communiqués du syndicat mixte ont été publiés :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS

DIRECTION

—
PAYS BARROIS

—
☎ 03.29.75.58.00

—
HP

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE PRESCRIPTION DU SCOT DU PAYS BARROIS
Affaire suivie par Mme Hélène PAULY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat Mixte du Pays Barrois vous informe que conformément aux articles L300-2, L 121-4 et R 122-12 du Code de l'Urbanisme, la délibération du Comité Syndical du Pays Barrois concernant les objectifs et modalités de concertation du Schéma du Cohérence Territorial (SCOT) du Pays Barrois est affichée et consultable au siège du Syndicat Mixte du Pays Barrois, 46 boulevard Raymond Poincaré, ainsi qu'aux sièges respectifs **des Communautés de Communes du Pays Barrois, du Syndicat Mixte du Haut Barrois, de la Communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse et des Mairies du Pays Barrois.**

33

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BARROIS

DIRECTION

PAYS BARROIS

☎ 03.29.75.58.00

HP

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE REUNION SCOT LE 7 MARS 2013

Affaire suivie par Mme Hélène PAULY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le syndicat Mixte du Pays Barrois organise une réunion de présentation des travaux du SCOT du Pays Barrois aux Personnes Publiques Associées et acteurs socio-économiques locaux le :

**Jeudi 7 mars 2013, à la salle des fêtes de Lisle en Rigault à 14h
23 rue Henri Chevalier (55000)**

L'année 2012 a été consacrée à la reprise des travaux sur l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Barrois. L'actualisation du diagnostic du territoire, encore en cours, a été l'occasion d'échanges avec les élus du territoire : rencontres avec les établissements publics intercommunaux en juin et juillet, ateliers géographiques en octobre et novembre. En décembre, une version provisoire du diagnostic a été présentée devant le Comité de Pilotage du SCOT.

2013 s'engage sur la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les élus du Pays Barrois ont travaillé en ateliers en janvier et février et se sont accordés sur des enjeux partagés :

- *Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population,*
- *Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement,*
- *Recréer une dynamique économique pour créer de l'emploi et relancer la dynamique territoriale.*

Ils ont débattu autour de questions importantes pour le devenir du territoire, qui préfigurent les grandes lignes du PADD :

- *Quelles modalités de développement des bourgs et villages ?*
- *Quel devenir du secteur de la gare TGV ?*
- *Quel développement autour de Bure ?*
- *Quel rôle pour Bar-le-Duc, quelle structuration du territoire autour des vallées de l'Ornain et de la Saulx ?*

Cette réunion du 7 mars, associant les élus du Pays Barrois et les acteurs locaux du territoire, permettra d'approfondir ce premier travail et de l'enrichir à l'aide du regard croisé des partenaires de la démarche.

Le rapport provisoire de diagnostic du SCOT ainsi que les comptes-rendus des dernières réunions sont téléchargeables sur le site Internet du Pays Barrois : www.paysbarrois.com, rubrique « **Tout sur le SCOT** ».

En 2012, le Syndicat Mixte du Pays Barrois a réinitialisé la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) afin de remettre à jour le diagnostic de territoire qui datait de 2005 et d'intégrer de nouveaux enjeux.

Le nouveau SCOT permettra donc de répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement, suite à l'évolution du Code de l'urbanisme. Ces enjeux correspondent à ceux du Plan Climat Territorial du Pays Barrois, animé depuis 2008 : réduction des gaz à effet de serre, maîtrise des consommations d'énergie, production d'énergies renouvelables, préservation de la biodiversité.

Il s'agit également d'améliorer la concertation et de faire en sorte que chacun – élu, acteur privé ou habitant – s'approprie les enjeux du SCOT, qui devra être un outil opérationnel au service d'un territoire attractif et durable.

Voici le type de questions auxquelles le SCOT répondra en tant qu'outil de planification de l'aménagement du territoire :

- Que signifie un territoire attractif ?
- Quelles sont les attentes de la population ? Des entreprises ?
- Quels atouts le territoire peut-il valoriser ?
- Selon quels principes aménager le territoire afin de limiter les gaspillages ? Les coûts évitables ? Les trop longues distances de déplacements ?
- La banalisation des paysages ? La consommation irréversible d'espaces de qualité ?
- Le SCOT devra permettre de concilier attractivité et durabilité.

Optimiser l'organisation du territoire à différentes échelles



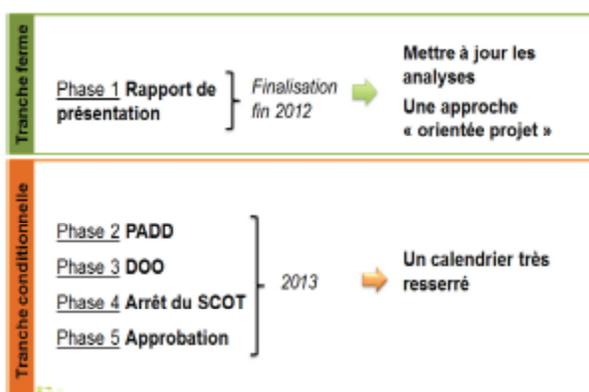
Le bureau d'études en charge du SCOT, le cabinet RCT, a reçu pour mission de gérer au mieux la concertation :

- Écouter, pour construire un projet à partir des volontés locales
- Expliquer, faire la pédagogie du développement durable
- Partager les différents points de vue, faire émerger une intelligence collective
- Décider collectivement, en connaissance de cause, des objectifs et modalités d'un futur partagé

Plusieurs séances de travail ont déjà eu lieu en 2012, avec trois réunions territoriales à Tronville, Montiers sur Saulx et Villotte devant Louppy, auxquelles les élus des communes ont été nombreux à participer. Un comité de pilotage s'est ensuite tenu le 29 novembre 2012, les enjeux suivants y ont été validés :

- Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population
- Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement
- Recréer un essor économique pour apporter de l'emploi et relancer la dynamique ter-

Un calendrier très resserré !



36

La concertation se poursuit en 2013, avec une réunion pendant laquelle ces enjeux seront discutés pour trouver par quels moyens il est possible d'y répondre. Elle se tiendra le 10 janvier 2013 à 14h, à la salle communale de Laimont, tous les élus et techniciens des collectivités du Pays Barrois sont invités à y participer.



CONTACT

Hélène PAULY
Directrice

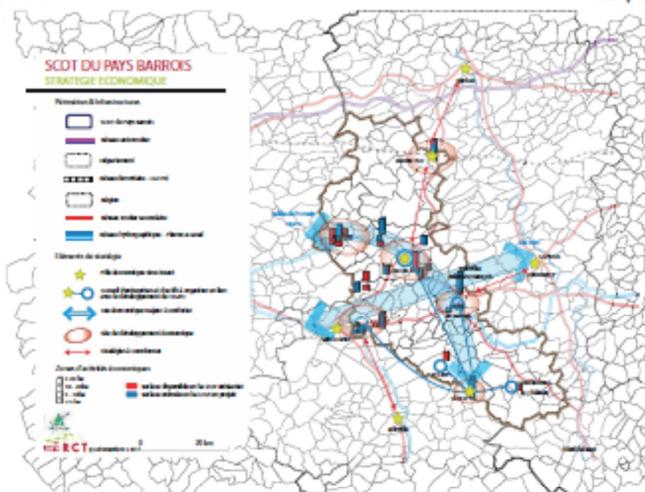
Tél : 03 29 75 58 01
Mail : helene.pauly@paysbarrois.com

SCoT - 05

Le Scot

La démarche d'élaboration du SCOT du Pays Barrois suit son cours, les discussions portent actuellement sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

A quoi sert le PADD ?
Ce projet d'aménagement se décline en objectifs quantifiés qui serviront ensuite de cadre pour les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités.



- ✓ Donner une ambition démographique au Pays barrois.
- ✓ Redonner un rôle moteur aux centres villes et centres bourgs, dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie.
- ✓ Proposer une offre de logements suffisante et adaptée par rapport aux besoins.

- ✓ Réduire le rythme de consommation de l'espace.
- ✓ Promouvoir un urbanisme plus identitaire et durable, valorisant l'habitat existant.
- ✓ Organiser et adapter l'offre de services.
- ✓ Améliorer l'accessibilité du territoire et mettre en place les conditions d'une mobilité durable.

■ Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement

- ✓ Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue.
- ✓ Gestion durable de la ressource en eau.
- ✓ Valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine au service de l'attractivité du territoire.
- ✓ Limitation de l'exposition aux risques.
- ✓ Limitation de l'exposition aux nuisances.
- ✓ Lutte contre le changement climatique.

Le projet de PADD du SCOT est très ambitieux, car il vise une augmentation de la population de 8000 habitants par rapport à la tendance fixée par l'INSEE à l'horizon 2030. L'objectif est néanmoins de lui donner un maximum de souplesse qui facilite le développement des communes, dans le respect d'équilibres globaux à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le SCOT est révisable tous les 6 ans, soit en 2020 s'il est approuvé en 2014. Cette révision permet de faire évoluer les règles d'urbanisme fixées et de s'adapter aux besoins du territoire.

■ Recréer une dynamique économique pour créer de l'emploi et relancer la dynamique territoriale

- ✓ Refonder les leviers économiques du territoire en valorisant les ressources locales.
- ✓ Construire une stratégie coordonnée d'accueil d'entreprises.
- ✓ Une stratégie touristique révélant la diversité du territoire.
- ✓ Inscrire le développement économique dans une approche territoriale équilibrée et complémentaire.
- ✓ Organiser l'offre commerciale.

Synthèse du document Pré-PADD du SCOT au 31 mai 2013

- Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population

→ Le document de pré-PADD est téléchargeable sur www.paysbarrois.com, rubrique *Tout sur le SCOT*



CONTACT

Hélène PAULY
Directrice

Tél : 03 29 75 58 01
Courriel : helene.pauly@paysbarrois.com

Pour participer à l'élaboration du SCOT

Des réunions publiques territoriales seront organisées en été, pour informer les élus et la population du contenu du projet de SCOT du Pays Barrois et de ses conséquences sur l'aménagement du territoire. N'hésitez pas à contacter le Pays si vous souhaitez accueillir l'une de ces réunions.

Scot - 03

Le Scot

La procédure d'élaboration du SCOT du Pays Barrois avance rapidement, le DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs⁽¹⁾ est en cours de rédaction.

C'est l'occasion de revenir sur quelques points réglementaires et de remettre en perspective l'utilité de réaliser un SCOT sur un territoire comme celui du Pays Barrois.

Le SCOT : à quoi ça sert ?

Le SCOT sert à mettre en cohérence les politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'implantations économiques et commerciales sur un territoire.

Il assure le développement du territoire en prenant en compte les impacts sur l'environnement, la protection des sites et des espaces naturels, en réduisant les risques et nuisances, etc. il planifie l'implantation des équipements majeurs : voiries, équipements techniques, etc.

Le SCOT peut-il empêcher les communes de se développer ?

Le SCOT a pour but de fixer des objectifs de développement équilibré afin d'assurer la solidarité entre les territoires à l'échelle du Pays Barrois.

Or le développement d'une commune ne passe pas nécessairement par l'extension illimitée de la zone urbanisée.

Le SCOT permet aux collectivités de s'interroger sur un projet qui prend en compte la réhabilitation des centres anciens, l'optimisation et la mise en valeur des zones urbaines existantes (densification, traitement de la vacance), avant de définir un projet d'extension urbaine raisonné et réfléchi, pour l'habitat, les équipements ou les activités économiques.

Si une commune a l'opportunité d'accueillir une entreprise ou de nouveaux habitants, le SCOT n'empêchera absolument pas la commune d'urbaniser les zones qu'elles avaient prévu dans son document local d'urbanisme.

Qui décide si les documents des communes (PLU, cartes communales, POS) sont compatibles avec le SCOT ?

C'est le Comité syndical du Pays Barrois, composé des élus des communes délégués par les intercommunalités.

A partir du moment où le SCOT sera approuvé par le Comité syndical du Pays Barrois, ce sont bien les élus

38

Exemple de démarche à réaliser dans les PLU



qui le composent qui évalueront la compatibilité des PLU, PLUi, POS, existants ou en cours d'élaboration, sur la base d'une analyse réalisée par l'équipe technique du Pays Barrois.

Les services de l'Etat pourront donner un avis en tant que Personne Publique Associée, ils assurent également le contrôle de légalité du document.

Qu'est-ce qui se passera à terme sur les territoires qui ne sont pas couverts par un SCOT ?

D'après le projet de loi ALUR adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 17 septembre 2013, les communes qui ne sont pas couvertes par un SCOT ne pourront plus urbaniser les zones à urbaniser délimitées après le 1^{er} juillet 2002 dans leur PLU ou POS.

Une dérogation pourra être demandée au Préfet, cependant cette dérogation ne sera accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à

une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services. L'accord du préfet sera donné après avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).

Les élus ont donc tout intérêt à adopter un document qu'ils maîtriseront via l'instance du Pays Barrois plutôt que de s'en remettre aux services de l'Etat.

Le SCOT peut-il empêcher la commune d'accorder un permis d'aménager ou un permis de construire ?

Les permis d'aménager et les permis de construire doivent respecter les règles inscrites aux documents d'urbanisme locaux (règlement, zonages et orientations d'aménagement et de programmation).

Le SCoT n'a pas d'effet direct sur les permis d'aménager ou de construire.

Par contre les documents d'urbanisme locaux doivent être (rendus) compatibles avec les orientations du SCoT approuvé, en particulier celles définies dans le DOO⁽¹⁾.

(1) Le DOO est le seul document opposable du SCoT : il comprend l'ensemble des prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

La suite des travaux

- Octobre/novembre 2013 : présentation du projet de DOO aux conseils communautaires
- Septembre/novembre 2013 :
 - ✓ écriture du DOO et de l'évaluation environnementale
 - ✓ finalisation du rapport de présentation
- 5 novembre 2013 : réunion technique avec les PPA sur le projet de DOO
- 26 novembre 2013 : comité de pilotage + PPA = présentation du projet de SCoT
- 5 décembre 2013 : réunion publique sur le projet de SCoT
- 10 décembre 2013 : arrêt du projet de SCoT



CONTACT

Hélène PAULY
Directrice

Tél : 03 29 75 58 01
Courriel : helene.pauly@paysbarrois.com

Scot - 05

Lettre d'info novembre 2013

4.3.5. Information sur le site internet du syndicat mixte

La démarche de SCoT du Pays Barrois est mise en ligne sur le site internet du Pays Barrois, à l'adresse suivante : <http://www.paysbarrois.com/les-missions-du-pays-barrois/schema-de-coherence-territoriale-scot/les-documents-du-scot>.

Sur le site internet, dans la rubrique SCoT sont mis à disposition tous les documents constitutifs du SCoT, l'actualité du SCoT et la démarche SCoT (documents à télécharger, planning des réunions, réunions publiques, ateliers, etc.).

Les documents du SCOT

Le SCOT est constitué de trois documents.

Le rapport de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du territoire. d'après l'article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme "explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs."

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD - présente le projet politique du Pays Barrois et sa traduction en termes d'aménagement.

Le Document d'Orientation et d'Urbanisme - DOO, qui selon l'article L 122-1-4 du Code de l'urbanisme, "dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, (...) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques. Le document d'orientation et d'objectifs assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines."

Pour aller plus loin :

Pays Barrois Mentions légales

Ouvrir la carte interactive des Projets

RECHERCHER Le Syndicat Mixte du Pays Barrois Les missions du Pays Barrois Les actions sur le territoire

CO VOTURAGE NOUS CONTACTER NEWS LETTER REVUE DE PRESSE

Les documents du SCOT

les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques. Le document d'orientation et d'objectifs assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines."

Pour aller plus loin :

- Rapport de présentation partie 1 au 31 mai 2013
- Rapport de présentation partie 2 au 31 mai 2013
- Rapport de présentation partie 3 au 31 mai 2013
- Rapport de présentation partie 4 au 31 mai 2013
- Rapport de présentation partie 5 au 31 mai 2013
- Rapport de présentation partie 6 au 31 mai 2013
- Projet de PADD 24 juin 2013
- Projet de DOO au 20 septembre 2013

September 2013

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

41

... et en page d'accueil

Pays Barrois Mentions légales

Ouvrir la carte interactive des Projets

RECHERCHER Le Syndicat Mixte du Pays Barrois Les missions du Pays Barrois Les actions sur le territoire

Bienvenue dans le Pays Barrois !

En Région Lorraine, Département de la Meuse

L'Actualité du Pays

Dans le cadre du Plan Climat Territorial, l'association Meuse Action Qualité mène des actions de sensibilisation des enfants à la qualité de l'alimentation et à la consommation durable. Des animations sont prévues dans une dizaine d'écoles primaires du Pays Barrois, la prochaine aura lieu le 5 novembre à l'école de Lisle-en-Rigault.

Les cartes illustrant le projet de **Trame Verte et Bleue** du Pays Barrois dans le cadre du SCOT sont en ligne dans la **rubrique SCOT**, il est possible de les télécharger et de faire des remarques ou commentaires, contactez Héliène Pauly au Pays Barrois.

Les portes du Temps à Ecurey
Mini camp 2013 regardez les vidéos réalisées par la Compagnie Azimut en suivant les lien ci-dessous ou directement sur le site de la Compagnie Azimuts <http://www.cieazimuts.com>.
Le peuple Zou (semaine 1) : <http://youtu.be/9dEcJzozOqw> - Western (semaine 2) : <http://youtu.be/DimyeOSTe8>

November 2013

					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30		

Actualité et agenda du SCOT

Le SCOT est actuellement en phase de **finalisation du DOO** :

Des réunions de présentation sont prévues :

- intervention en conseil communautaire le 24 septembre 2013, à 20h à Vaubecourt
- réunion de travail sur le DOO le 3 octobre 2013, à 14h, à la mairie de Laimont
- intervention en conseil communautaire le 14 octobre 2013, à 20h30, à la maison de la Codecom à la Houpette
- intervention en conseil communautaire le 28 octobre 2013 à 18h30, à la Codecom du Val d'Ornois à Gondrecourt le Château
- réunion publique le 4 septembre 2013, à 18h30, à la salle des fêtes Parc de l'Hôtel de ville de Bar-Le-Duc
- réunion technique sur le DOO, le 5 novembre 2013, à 14h, à Bar-Le-Duc, à la DDT
- comité de pilotage du SCOT le 26 novembre 2013, à 14h, à Bar-Le-Duc, à la DDT
- intervention en conseil d'agglomération de Bar-Le-Duc Sud Meuse, le 26 novembre 2013 à 17h, à la salle des fêtes de Tronville-en-Barrois
- réunion publique le 5 décembre (lieu à déterminer)

Pour aller plus loin :

Diaporama réunion publique Montiers sur Saulx 3 juillet

5. Synthèse des apports de la concertation

Les premières réunions de diagnostic ont permis aux élus d'exprimer leur perception des évolutions actuelles, et des perspectives pour le territoire :

- Ils éprouvent de grandes difficultés à conserver des campagnes vivantes,
- Ils constatent et déplorent la tendance au départ des services publics, tout en se mobilisant pour les réorganiser et les maintenir,
- Ils constatent que les zones d'activités se remplissent trop lentement, et que la tendance est à la désagrégation progressive du tissu industriel du territoire,
- Le projet Cigéo leur semble majeur pour l'avenir du territoire, mais ses modalités de développement et d'intégration dans le territoire sont encore mal connues,
- Ils en arrivent à la conclusion qu'ils ne maîtrisent plus suffisamment de leviers pour aménager leur territoire, et que l'accueil de nouveaux résidents sur de grandes parcelles dans un cadre de vie préservé reste l'un de leurs derniers atouts pour attirer de nouveaux ménages.
- Dans ce contexte, ils regrettent que le Grenelle de l'Environnement impose des contraintes trop lourdes en termes de consommation d'espace, ce qui :
 - Va priver le territoire d'un de ses leviers de développement,
 - N'a que peu de sens sur un territoire largement rural et préservé... surtout en comparaison avec des zones plus urbaines.

Sur la base de ces constats, la concertation avec les élus a permis de définir l'ambition démographique du territoire (71 000 habitants à l'horizon 2030), et de s'accorder collectivement sur les trois grands enjeux du SCoT :

- Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population
- Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement
- Recréer une dynamique économique au service de l'emploi et d'une nouvelle dynamique territoriale

C'est à partir de ces enjeux partagés que la stratégie du SCoT a ensuite été construite.

Les acteurs locaux et le grand public présents lors des diverses réunions ouvertes au public ont essentiellement cherché à comprendre quels étaient les impacts du SCoT sur leur vie quotidienne, à quoi servait un SCoT. Des questions ont porté sur les rapports entre le SCoT et le projet Cigéo. Il a été demandé si d'autres projets économiques que Cigéo pouvaient amener de la population sur le territoire.

Tout au long de l'élaboration du PADD et du DOO, les élus et les acteurs mobilisés ont exprimé leurs attentes concernant le contenu du SCoT ainsi que sa portée future.

Ils ont notamment exprimé trois choix importants, que l'on retrouve dans la formulation du projet, ainsi que des orientations :

- **Concilier attractivité et durabilité du modèle de développement**

Les élus souhaitent que le SCoT constitue un projet de territoire au service de son développement et de son attractivité... tout autant qu'un document d'urbanisme permettant de traduire sur le territoire les principes du Grenelle de l'Environnement.

Compte tenu des évolutions économiques récentes, des difficultés à accueillir de nouvelles populations ou à implanter des activités commerciales, ils craignent en effet que le SCoT ait pour conséquence la mise en place de règles trop rigides, qui pénaliseraient le Pays Barrois par rapport aux territoires voisins non pourvus de SCoT.

Ils souhaitent par conséquent que le SCoT concilie une double approche, de développement durable tout autant que de renforcement de l'attractivité, les deux dimensions devant être complémentaires au sein du projet.

- **Construire un outil souple, respectant le caractère rural et la diversité du territoire**

Dès le début de la démarche, les élus ont souligné les spécificités du Pays Barrois : s'il est structuré autour de Bar-le-Duc, il reste cependant un territoire majoritairement rural, marqué par de faibles densités de populations. Par ailleurs, il présente une grande diversité, que ce soit en termes de patrimoine historique, de paysages, ou encore d'activités économiques ou touristiques.

Il s'agit donc de mettre en place un outil qui ne fige pas le développement de chaque commune dans un cadre trop strict, mais plutôt un dispositif qui permette d'inscrire, avec souplesse, le devenir de chaque commune dans le cadre d'un développement vertueux et durable du Pays Barrois.

Par ailleurs, il s'agit de moduler les orientations du SCoT afin de permettre la valorisation des spécificités des différentes parties du territoire, et le maintien d'une diversité économique, touristique, commerciale et paysagère qui participe de l'identité et de la richesse du territoire.

- **Assumer l'incertitude liée au projet Cigéo**

Le projet Cigéo constitue un projet d'envergure majeure, susceptible de renforcer durablement l'attractivité économique et résidentielle du sud du territoire et, plus globalement, du Pays Barrois dans son ensemble.

Cependant, le caractère encore relativement incertain du projet rend difficile sa prise en compte dans le SCoT, et ce pour plusieurs raisons :

- Le projet est actuellement au stade du débat public, et des arbitrages importants sont encore à effectuer (concernant les options de desserte routière, ferrée et fluviale, d'approvisionnement en eau, en électricité, de desserte numérique, etc.),
- L'horizon de mise en œuvre du projet est relativement lointain (construction du stockage à partir de 2017, exploitation du stockage à partir de 2025),
- Si la localisation du projet est connue, le détail du projet et de ses impacts territoriaux et environnementaux ne le sont pas encore,
- Enfin, il n'existe pas de retour d'expérience en termes d'impacts locaux de l'installation d'un équipement de ce type et de cette envergure.

Compte tenu de ces différents éléments, il s'agit de préparer le territoire à la perspective de l'arrivée de ce projet, en optimisant son impact économique et résidentiel, tout en préservant les équilibres territoriaux et environnementaux du sud du SCoT, à caractère rural. Il s'agit également de conserver une certaine souplesse dans les choix d'aménagement, afin de se garder la possibilité, lors d'une prochaine révision du SCoT, d'indiquer les modalités plus précises d'accueil du projet.